

# Le Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme interpelle Andry Rajoelina sur la situation des travailleurs migrants malagasy

La Nation – 24/04/13

Les associations et les ONG membres du Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme interpellent l'Etat pour le cas des travailleurs migrants malagasy qui se trouvent en situation de détresse. Cette crise sociopolitique a appauvri les Malgaches. En effet, 57% des Malgaches se trouvent dans l'extrême pauvreté. La situation actuelle ne fait donc que favoriser la migration économique mais par contre, les droits de ces travailleurs ne sont pas toujours respectés une fois arrivée au pays d'accueil. Dans cette lettre d'interpellation figure l'arrêt immédiat de l'envoi de tout travailleur malgache dans un pays où les risques de violation des droits des travailleurs sont grands.

Depuis un certain temps, le ministère de la Fonction publique et des lois sociales a suspendu l'envoi des travailleurs malagasy à l'étranger pour une durée de trois mois. Ce phénomène a pris une certaine ampleur depuis cette crise socio-économique que traverse le pays. Pour cause, bon nombre de Malgaches, surtout ceux qui sont dans les milieux ruraux, optent pour la migration économique. Pourtant, ces derniers subissent la maltraitance physique ou morale une fois arrivée dans le pays d'accueil. C'est ainsi que les ONG et quelques associations membres du Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme, ont lancé un appel urgent à l'Etat malagasy afin de prendre ses responsabilités face à la situation flagrante de non-respect des droits humains.

## Sept points essentiels

Dans leur requête, ces associations demandent entre autres la suspension immédiate de tout envoi de travailleurs malgaches dans un pays susceptible de ne pas assurer les droits des travailleurs et l'appui au rapatriement de ceux qui ont enduré des sévices, sans faire appel à une négociation ou à une poursuite en justice l'auteur.

Elles interpellent aussi l'Etat sur la mise en place d'un comité Interministériel pour la protection des droits des travailleurs pour qu'ils puissent jouir de leurs droits médico-légale, juridique et psychosociale.

La prise de responsabilité de l'Etat devrait aussi se consacrer sur l'adoption d'un projet de loi sur la lutte contre la traite de personnes, en vue de poursuivre les auteurs impliqués.

Comme la barrière linguistique et l'ignorance font toujours partie de l'origine des conflits entre les employés et les employeurs, ces associations lancent aussi un appel à l'Etat quant à la traduction en malgache de ce qu'est la traite de personnes, en lien avec la migration économique, sans oublier aussi la vulgarisation des mesures d'autoprotection pour chaque travailleur malgache potentiel.

Il est également question de demander une collaboration auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que le Système des Nations Unies, sans oublier l'Organisation Internationale de la Migration ou OIM.

Malgré la mesure à court terme prise par l'Etat, dont la suspension de l'envoi de travailleurs pour une durée de trois mois, on apprend que certains arrivent encore à faire le voyage clandestinement.

Les agences de placement sont en quête des jeunes dans la partie de SAVA et de DIANA. Leurs arguments résident sur le fait que 60% de la population dans ces régions sont des musulmans, ce qui pourrait faciliter leur accès dans les pays arabes, estiment certains responsables de ces agences de recrutement. Ces derniers se concentrent dans la capitale et font venir leurs « proies » à Antananarivo, avec des vivres pouvant les tenir jusqu'à l'heure du départ pour l'étranger, sans avoir même une infrastructure d'accueil, digne d'une agence pour ces travailleurs venus de loin.

A noter que 21 associations et ONG ont signé cette interpellation de l'Etat dont : Vondrona Mira Lenta ho an'ny Fampandrosoana(VMLF), Zon'olombelona Mijoro, Réseau des Femmes Malgaches Artisanes de la Paix (REFMAP), Association Chrétienne pour l'Abolition Contre la Torture, Croix d'Or, Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social (SPDTS), Association des Consommateurs et/ou Usagers, Ligue Africaine des Droits de l'Homme et de Peuple (LADHP), Association pour la Sensibilisation et Education des Femmes et Enfants Maltraités (ASEFEMA), Confédération Nationale de Plate-forme des Droits Humains (CNPFDH), Elan du Cœur, Liberty 32/WYLD/Nova Stella, KMF/CNOE, FVS/FMM, Liberty 32, Association des Femmes Handicapées de Madagascar, Trano Aro Zo, Collectif des citoyens et des Organisations

citoyennes (CCOC), Alliance Nationale au Mouvement du citoyen pour la Refondation(AN.MCR), Association des travailleurs Malagasy Migrants à l'étranger et la Justice et Paix.

Source : <http://www.lanation.mg/article.php?id=3553>